



CC du Haut Clocher (Siren : 248000705)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ailly-le-Haut-Clocher
Arrondissement	Abbeville
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1999
Date d'effet	24/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Daniel DUBOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1, rue d'Ergnies
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80690 AILLY LE HAUT CLOCHER
Téléphone	
Fax	
Courriel	haut.clocher@wanadoo.fr
Site internet	www.hautclocher.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 935
Densité moyenne	50,58

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ailly-le-Haut-Clocher (218000081)	942
80	Brucamps (218001386)	143
80	Buigny-l'Abbé (218001402)	347
80	Bussus-Bussuel (218001485)	322
80	Cocquerel (218001923)	228
80	Coulonvillers (218002079)	248
80	Cramont (218002137)	308
80	Domqueur (218002418)	302
80	Ergnies (218002699)	203
80	Francières (218003309)	206
80	Gorenflos (218003655)	218
80	Long (218004620)	645
80	Maison-Roland (218004778)	120
80	Mesnil-Domqueur (218005098)	87
80	Mouflers (218005411)	86
80	Oneux (218005767)	381
80	Pont-Remy (218006005)	1 454
80	Saint-Riquier (218006732)	1 281
80	Villers-sous-Ailly (218007557)	192
80	Yaucourt-Bussus (218007789)	222

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>Etudes et élaboration de propositions de création de zones de développement de l'éolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif. A ce titre, les prestations suivantes seront assurées: prestations obligatoires: le contrôle 1) le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter: 2) le contrôle du fonctionnement et de l'entretien des autres installations. Etude du schéma directeur d'assainissement jusqu'à l'approbation du plan de zonage après enquête publique.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

<i>Collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Création et gestion d'un service d'aide aux personnes âgées regroupant toutes les actions en faveur du maintien de ces personnes à domicile : aide ménagère, portage de repas à domicile, téléalarme, etc...</i>
- Action sociale <i>Insertion : actions favorisant l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Concertation, création, réalisation, aménagement, commercialisation et gestion de nouvelles zones d'activités économiques et extension des zones existantes, d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones et extensions supérieures à 1 ha et jusqu'à 150 ha.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>Construction et gestion du gymnase à Ailly le Haut Clocher.</i>
- Etablissements scolaires <i>L'entretien, les gros travaux de réparation et le fonctionnement des écoles primaires existantes et des services annexes à l'exclusion de l'ARS. La construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles primaires dans le cadre de la réalisation des R.P.C. La gestion d'un regroupement d'aide psychopédagogique. Construction du Collège d'Ailly le Haut Clocher</i>
- Activités péri-scolaires <i>Dans le cadre des R.P.C., la création et/ou le réaménagement, l'entretien et le fonctionnement des cantines, garderies, bibliothèques, plateaux sportifs et salles multimédia scolaires avec une utilisation accessoire de ces équipements par les communes dans des conditions qui seront fixées par convention. Participation à la gestion de la cantine du collège d'Ailly le Haut Clocher</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Organisation de manifestations culturelles et sportives dépassant le cadre communal. Favoriser la mise en oeuvre et l'accès aux actions d'animations culturelles dépassant le cadre communal. Réalisation et mise en oeuvre de C.A.J.</i>
- Activités sportives <i>Organisation de manifestations culturelles et sportives dépassant le cadre communal. Favoriser le développement des clubs sportifs qui adhèrent à une charte de qualité. Favoriser la pratique des activités sportives dépassant le cadre communal.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Participation à l'élaboration d'un SCOT.</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) - <i>Concertation, création, réalisation, aménagement, commercialisation et gestion de la ZAC des Hauts Plateaux. La création, réalisation, aménagement, commercialisation et gestion de la ZAC des Hauts Plateaux pouvant être transférés par délibération de la communauté de communes à un Syndicat mixte. - Réalisation d'ateliers relais par création ou aménagement de locaux existants.</i>
- Transport scolaire <i>L'assistance aux transports scolaires organisés par le Conseil Général dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil Général en qualité d'intervenant secondaire.</i>

Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Aménagement et entretien de la voirie communautaire suivant l'application d'un règlement définissant les champs et modalités d'intervention de la communauté de communes. Sont d'intérêt communautaire : Les voies communales et les chemins ruraux qui assurent une liaison entre deux communes</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Organisation de circuits touristiques de court séjour dépassant le cadre communal. Favoriser le travail en synergie des syndicats d'initiative et offices de tourisme. Etudier le développement du tourisme à l'échelle de plusieurs communes dans la vallée de la Somme. Création et animation d'un point d'accueil pendant la période estivale à Saint-Riquier.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaborer et suivre le PLH (Programme Local de l'Habitat) conformément à l'article 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Conseil Communautaire aura la faculté de confier les études à un syndicat mixte.</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions visant à : - Aider à la création d'un parc locatif intercommunal en neuf, par unité géographique inférieure ou égale à deux (2) logements. - Etablir un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs HLM pour favoriser la création de logements sociaux locatifs d'intérêt communautaire dans les conditions définies dans le règlement. - Participer à la réalisation d'une opération d'habitat pour personnes âgées autonomes en centre bourg et aux travaux de viabilisation de l'opération. - Elaborer et suivre le PLH (Programme Local de l'Habitat) conformément à l'article 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Conseil Communautaire aura la faculté de confier les études à un syndicat mixte.</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire <i>Etablir un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs HLM pour favoriser la création de logements sociaux locatifs d'intérêt communautaire dans les conditions définies dans le règlement.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Création et gestion de cyber-centres dont l'objectif reste la vulgarisation de l'outil informatique. Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le Conseil de la communauté de communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte.</i>
- Autres <i>Construction et gestion d'une caserne de gendarmerie à Ailly le Haut Clocher.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SM pour l'aménagement ZAC des Hauts Plateaux (200008555)	SM ouvert	25 623
80	Syndicat Mixte du Pays et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme (200039311)	SM ouvert	131 695
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	607 321
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	584 547

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)